

Loi du 1%

Vous êtes employé ou êtes vous-même employeur d'une entreprise dont la masse salariale est supérieure à deux millions de dollars?

Si OUI, votre entreprise est considérée comme ASSUJETTIE

Si NON, votre entreprise est considérée comme NON-ASSUJETTIE

Pour plus d'informations: [Budget 2015-2016 Gouvernement du Québec \(voir page A77\)](#)